



Rappel pour la période estivale

Les vacances approchant à grands pas, nous profitons de l'occasion pour vous rappeler que vos représentantes syndicales demeurent à votre service pendant l'été. Cependant, leur horaire de présence au bureau peut varier en fonction de leurs vacances.

Nous vous rappelons de poser vos questions directement à vos déléguées syndicales et de privilégier les courriels pour vos communications avec le syndicat régional. Le courriel demeure le meilleur moyen pour nous rejoindre, surtout en période estivale.

Pour faciliter les communications, veuillez nous faire parvenir un courriel détaillé, comprenant :

- Votre nom complet
- Le nom de votre CPE / installation
- Le sujet
- Votre questionnement ou problématique
 - Le plus d'information possible :
 - Votre statut d'emploi (temps plein, temps partiel, occasionnel)
 - Le nombre d'heures de votre semaine de travail
 - Ainsi qu'un délai de réponse raisonnable
- Évidemment, n'oubliez pas de nous laisser vos coordonnées.

Pour le dépôt d'un grief, veuillez prendre note qu'un délai supplémentaire de trente (30) jours est prévu à vos conventions collectives durant les mois de juillet et août.

Ligne syndicale COVID-19

La ligne téléphonique 514-522-8697 poste 222 demeure en fonction pour l'instant. Toutefois, prendre note que les messages seront écoutés dans un délai un peu plus long qu'à notre habitude. De plus, vous pouvez continuer à adresser des courriels à Camille Descôteaux (camilledescoteaux@stcpeml-csn.ca) concernant vos questions sur le COVID-19.

Suivi de la négociation régionale

Tel que mentionné dans *La Gamine vous informe* de juin, il y a eu une rencontre le 22 juin 2020 entre les différentes actrices du comité de négociation syndical afin d'établir un calendrier pour la présentation du cahier de demandes régionales. Ce cahier concerne les CPE dont l'employeur fait partie de l'APCPE.

Nous vous invitons à réserver la date du 9 septembre 2020 à votre agenda puisque les personnes concernées seront convoquées à un conseil syndical. Prendre note que cette date est provisoire et elle ne pourra être confirmée qu'au début du mois de septembre. À ce moment, vous recevrez une convocation officielle avec un projet d'ordre du jour. Plus de détails seront joints à cet envoi, entre autres, si l'instance a lieu en présentiel ou par vidéoconférence. Cette rencontre est essentielle au bon déroulement du processus de négociation puisque c'est à ce moment que le comité de négociation vous fera la présentation du cahier des demandes régionales. Nous vous invitons, par la suite à ce conseil, à vous informer à vos déléguées du contenu des demandes.

À la suite de ce conseil syndical, il y aura la tenue d'une assemblée générale extraordinaire avec l'ensemble des membres pour adopter le cahier des demandes régionales, et ce, fort probablement le samedi 19 septembre 2020. La forme sera également à confirmer.

Finalement, je vous informe que c'est Tania Valdez, trésorière du STCPEML-CSN et Nathalie Fontaine, VP à la négociation du STCPEML-CSN qui feront partie du comité de négociation pour la partie syndicale. De plus, lors de l'assemblée générale, il y aura élection de deux membres du STCPEML-CSN pour s'ajouter au comité. Comme je le mentionnais, dans la dernière *La Gamine vous informe*, nous sommes confiantes qu'après la tenue de ces deux instances décisionnelles nous serons prêtes à débiter la négociation le plus rapidement possible.

Mes salutations solidaires,

Carole Leroux
Présidente STCPEML-CSN

